



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le Lundi 7 avril à 19h00 au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :	Maire Mario Côté	
	Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
	Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
	Conseiller district N° 3	André Courtemanche
	Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
	Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
	Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19h00 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-04-056

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025

2025-04-057

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2025.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 et que le procès-verbal de la séance soit accepté



4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19h04 et se termine à 19h18.

Les points suivants ont été discutés :

- Berce du Caucase;
- Lavage de bateau;
- Piste cyclable;
- Poste inspecteur;
- Montant à La Potinerie;
- Zonage R-10;
- Garage municipal;
- Question concernant le syndicat.

ADMINISTRATION

5.1 Liste des comptes à payer au 31 mars 2025

2025-04-058

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent-quatre-vingt-dix-mille-un dollars et dix-sept cents; couvrant la période du 1 au 31 mars 2025, soit adoptée.

5.2 Liste des comptes déjà payé au 31 mars 2025

2025-04-059

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, couvrant la période du 7 janvier au 27 janvier 2023, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues au mois de MARS 2025 est remise aux membres du conseil.

RÈGLEMENTS

7.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 396-04-2025 pour contrôle intérimaire

2025-04-060

Avis vous est par les présentes donné par xxx qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 396-04-2025 pour règlement de contrôle intérimaire.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet règlement



numéro 396-04-2025 a été effectuée par le président d'assemblée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

RÉSOLUTIONS

8.1 Embauche adjointe à la greffe et responsable des communications

2025-04-061

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'embauche de Caroline Rioux à titre d'adjointe à la greffe et responsable des communications selon les clauses de la convention collective en vigueur.

8.2 Embauche inspecteur en voirie

2025-04-062

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'embauche de Maxime Gagnon à titre d'inspecteur aux travaux publics selon les clauses de la convention collective en vigueur.

8.3 Renonciation à exercer le droit de préemption sur le lot 6 671 546 du cadastre du Québec.

2025-04-063

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 360-12-2022 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-02-026, identifiant une partie des lots assujettis au règlement susmentionné ;

ATTENDU QUE le lot 4 471 058 a été subdivisé et que les lots 6 671 547, 6 671 546 et 6 667 498 ont été créés par cette procédure cadastrale ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 671 546 a notifié à la Municipalité son intention d'aliéner son immeuble ;

ATTENDU l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 27 964 332 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford ;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un délai de 60 jours pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions énoncés dans l'offre ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité renonce à son droit de préemption pour le lot 6 671 546 ;



QUE la Municipalité conserve par ailleurs ses droits sur les lots 6 671 547 et 6 667 498;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour effectuer la radiation du lot 6 671 546 faisant partie de l'immeuble numéro 10 de l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 27 964 332 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford.

2025-04-064

8.4 Octroi de contrat pour le balayage des rues

ATTENDU le balayage des rues effectué annuellement au printemps;

ATTENDU les demandes de prix faites par la Municipalité;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues;

ATTENDU QUE Myrroy est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le mandat de balayage des rues à Myrroy pour un montant de 9 978,80 \$ + taxes applicables et

QU'elle souscrive à la proposition de la signature d'un contrat de 3 ans aux mêmes conditions.

2025-04-065

8.5 Octroi de contrat pour la mise en forme des surfaces de roulement en matériaux granulaires

ATTENDU QUE la Municipalité octroie annuellement un mandat de mise en forme des surfaces de roulement en matériaux granulaires;

ATTENDU QUE le tout se fait dans le cadre de l'entretien des chemins de la Municipalité;

ATTENDU QUE, suite à un appel d'offres sur invitation, les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues :

- LG Excavation à 150 \$ de l'heure;
- Nivelage Stéphane Beauchemin à 179 \$ de l'heure;

ATTENDU QUE LG Excavation est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le mandat de mise en forme des surfaces de roulement en matériaux granulaires à LG Excavation pour un montant de 150 \$ de l'heure excluant les taxes.

2025-04-066

8.6 Octroi de contrat pour l'abat-poussière

ATTENDU QUE l'épandage d'abat-poussière est fait annuellement,

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont présenté une offre de services;



ATTENDU QUE Somavrac est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité octroie le mandat d'abat-poussière à Somavrac pour un montant de 57 540.00\$ excluant les taxes applicables.

8.7 Octroi de contrat pour fauchage des abords de chemins

2025-04-067

ATTENDU QUE le fauchage des abords de chemins est effectué annuellement au printemps;

ATTENDU QUE les demandes de prix faites par la Municipalité;

ATTENDU QUE seul Entreprises Philippe Berthelette a présenté une offre de services;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les travaux de fauchage soient confiés à Entreprises Philippe Berthelette au taux horaire de 110,00\$/heure pour la débroussailleuse et au taux horaire de 115,00\$/heure pour le lamier d'élagage excluant les taxes applicables.

8.8 Inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ – 2025

2025-04-068

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel du 18 au 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'inscription de la directrice générale au congrès annuel 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

QUE la Municipalité défraie les coûts liés à cette inscription conformément au règlement en vigueur.

8.9 Modification du calendrier des séances en vue des élections municipales - Octobre 2025

2025-04-069

ATTENDU QU'il y aura des élections municipales le 2 novembre 2025 et que le début officiel de la période électorale se déroule 44 jours avant l'élection ;

ATTENDU QUE 30 jours sont alloués aux candidats lors de la période électorale ;

ATTENDU QUE la Municipalité a jusqu'au 3 octobre 2025 pour tenir la séance d'octobre avec le présent conseil ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance du mois d'octobre soit devancée au jeudi 2 octobre 2025 à 19 heures afin de respecter le calendrier électoral.



8.10 Dépôt du rapport de gestion de l'eau

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du Conseil municipal confirment le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable du réseau municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024; QUE des exemplaires des bilans seront disponibles au bureau de la municipalité pour consultation ainsi que publiés sur le site internet.

2025-04-070

8.11 Mandat pour implantation de la station de lavage au Lac Brompton.

ATTENDU le succès de la collaboration entre les Municipalités de Racine et de Saint-Denis-de-Brompton pour l'aménagement d'une station de lavage d'embarcations;

ATTENDU QUE l'installation d'un horodateur et d'un système de contrôle adapté est nécessaire afin d'assurer l'efficacité de ladite station;

ATTENDU QU'il y a lieu d'explorer les différentes options sur le marché;

ATTENDU l'offre de services soumise par madame Marie-Christine Picard à la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton;

Un vote a été demandé, résultat: Pour (2) et Contre (4), donc la résolution n'a pas été adoptée.

QUE la Municipalité approuve l'offre de services de madame Marie-Christine Picard, consultante en environnement, concernant l'installation d'un système d'automatisation de la station de lavage pour la somme de 20 700.00\$ avant taxes;

QUE les frais soient payés en parts égales par la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton et la Municipalité de Racine;

QUE l'offre de madame Picard soit acceptée par la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

8.12 Attribution du mandat d'entente industriel pour Racine microbrasserie. Implantation de l'entreprise au 160 route 222.

2025-04-071

ATTENDU QUE la Municipalité a accordé un mandat à la firme Eureka Environnement par sa résolution 2023-12-268;

ATTENDU QU'UNE nouvelle entreprises s'est implantée au 160 de la route 222 à Racine;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité modifie le mandat octroyé en décembre 2023 à Eureka Environnement pour y inclure cette nouvelle entreprise et d'en défrayer le coût supplémentaire.

8.13 Résolution d'appui au docteur Bruno Lefebvre - Opposition à la fermeture du service de radiologie médicale (Windsor)

2025-04-072



Considérant la pénurie de médecins de famille sur le territoire du Val-Saint-François ;

Considérant le vieillissement de la population et les défis de mobilité que cela entraîne ;

Considérant la nécessité de maintenir les médecins en poste et les services disponibles sur le territoire du Val-Saint-François ;

Considérant le CIUSSS de l'Estrie - CHUS devra procéder prochainement au renouvellement de son appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor, initialement financé par la Fondation du CSSS du Val-Saint-François au moment de son acquisition ;

Considérant le non renouvellement de cet appareil entraînera des conséquences néfastes sur la qualité des soins offerts aux patients du Val-Saint-François ;

Considérant qu'en l'absence d'un tel équipement, les patients devront se rendre à Sherbrooke ou à Val-des-Sources ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine insiste fortement auprès du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour qu'il procède au renouvellement de l'appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor pour le bien-être des patients du Val-Saint-François, afin d'éviter une détérioration des services rendus auprès de la clientèle actuelle et future.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François, aux municipalités du Val-Saint-François, au groupe de médecine familiale (GMF) du Val-Saint-François, ainsi qu'au député du comté de Richmond, M. André Bachand.

2025-04-073

8.14 Résolution - Contribution au Trio étudiant Desjardins

ATTENDU la participation de la Municipalité au Programme Trio Desjardins au cours des années précédentes;

ATTENDU le renouvellement du Programme en 2025;

ATTENDU le succès du Programme à chaque année;

Il est proposé par madame Lilian Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité contribue au Programme Trio Desjardins 2025 pour deux étudiants, pour un montant total de 680 \$.

2025-04-074

8.15 Mandat de négociation pour l'acquisition d'un immeuble

ATTENDU que la Municipalité de Racine souhaite évaluer la possibilité d'acquérir un immeuble situé au dans le périmètre urbain pour des fins municipales ;

ATTENDU que le conseil désire maintenir la confidentialité des négociations afin de préserver les intérêts de la municipalité dans cette éventuelle acquisition ;

ATTENDU que l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (ou article 532 du Code municipal du Québec) permet à la municipalité d'acquérir des immeubles ;

ATTENDU que l'article 36 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels permet à la municipalité de protéger la confidentialité des



négociations en cours ;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. QUE le conseil municipal mandate madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de mandataire, afin de négocier au nom de la municipalité les conditions relatives à l'acquisition de l'immeuble susmentionné.
2. QUE le mandataire soit autorisé à engager des discussions et à obtenir toute information pertinente auprès des propriétaires ou de leurs représentants, ainsi qu'à consulter tout professionnel jugé nécessaire (notaire, évaluateur, etc.), sans toutefois conclure ou signer d'entente finale sans l'approbation préalable du conseil municipal.
3. QUE le mandataire fasse rapport au conseil municipal des résultats des négociations dans les meilleurs délais, afin que le conseil prenne une décision finale quant à l'acquisition.
4. QUE le présent mandat soit exécuté dans le respect des lois applicables et dans la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

8.16 Accréditation pour devenir une municipalité "village-relais".

2025-04-075

Autorisation signataire - Entente entre le ministère des Transports et la Municipalité de Racine pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation "village-relais".

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Lyne Gaudreau, soit et est autorisée à signer l'entente à intervenir entre le ministère des Transports et la Municipalité de Racine pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation "village-relais".

8.17 Mise à jour des signataires - Caisse populaire Desjardins.

2025-04-076

ATTENDU QU'il faut mettre à jour le registre des signataires de la municipalité auprès de notre institution financière;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Catherine Coll, adjointe aux finances, remplace madame Stéphanie Deschênes comme signataire pour tous les comptes de la Municipalité auprès de la Caisse populaire Desjardins du Val-Saint-François

QUE tous les autres signataires en poste demeurent les mêmes.

8.18 Appui de demande d'aliénation CPTAQ

2025-04-077

ATTENDU QUE la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (« CPTAQ ») reçue du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a pour objet l'utilisation de lots à une autre fin que l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet est conforme à l'ensemble des règlements municipaux applicables;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE la Municipalité de Racine appuie la demande du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'utilisation à des fins autre que l'agriculture des lots 2 675 907, 2 974 708 et 2 974 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond.

9. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les points suivants sont abordés lors de la période d'informations générales :

- Réunion du Val-7 sur le sujet de Trans-Appel;
- Centre d'Action Bénévole de Valcourt;
- Réunion de la Régie des Incendies;
- AGA du Val-Ouest;
- Dîner à l'école secondaire l'Odyssée;
- Rencontre avec les représentants du Centre de Services Scolaire pour le gymnase;
- Dîner de la Fadoq;
- Marche de l'Afeas sur le travail invisible;
- Conseil administratif de la MRC;
- Élection fédérale;
- Suivi de la fuite d'eau au village;
- Élection municipale;
- Les éoliennes et rencontre citoyenne.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 20h12 et se termine à 20h20.

Les sujets suivants ont été discutés:

- Éoliennes;
- Autobus.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Mme Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 20h20.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière